

PROCÈS-VERBAL DES ENTRETIENS ALGERO-QUÉBÉCOIS

SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Dans le cadre et selon l'esprit du procès-verbal signé à Alger le 20 janvier 1983 entre le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique d'Algérie et le Ministre de l'Éducation du Québec, une délégation du Secrétariat d'État à l'enseignement secondaire et technique de la République algérienne a effectué un séjour de travail au Québec du 25 au 29 avril 1983.

Pendant son séjour, la délégation algérienne a été reçue par le Ministre de l'Éducation du Québec ainsi que par les secrétaires généraux (sous-ministres) du ministère des Affaires intergouvernementales et du ministère de l'Éducation et le secrétaire général adjoint (sous-ministre adjoint) du ministère de l'Éducation du Québec chargé de la planification.

La délégation algérienne a eu des entretiens avec une délégation québécoise. Les deux délégations (dont la liste est annexée) étaient conduites respectivement par monsieur Zerrouki Belhacene, secrétaire général du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement secondaire et technique et Jean-Marc Léger, secrétaire général adjoint du ministère de l'Éducation du Québec chargé des relations internationales.

Les conversations ont porté essentiellement sur les points suivants:

- 1e) projet intégré de création d'un Centre de formation de professeurs de l'enseignement technique;
- 2e) mise à disposition d'enseignants québécois pour les lycées techniques et les technicums;
- 3e) accueil en stage au Québec en octobre 1983 d'inspecteurs de l'enseignement secondaire d'Algérie et mission en Algérie d'experts québécois à l'occasion d'un séminaire de l'enseignement secondaire et technique, en septembre 1983.

le) Projet intégré

La délégation algérienne a fait part, à la partie québécoise, d'un projet global et intégré d'étude, de conception, de réalisation et d'équipement d'un Centre de formation de professeurs de l'enseignement technique en Algérie et de son désir d'en confier la réalisation au ministère de l'Education du Québec.

Outre la réalisation, la partie algérienne a proposé que ce projet englobe également la mise à disposition, pendant quatre (4) ans, d'experts et d'enseignants québécois à la fois pour dispenser l'enseignement et pour assurer la formation du personnel algérien appelé à prendre la relève.

La capacité d'accueil de ce Centre est estimée à 1,200 étudiants dont la moitié bénéficierait du régime d'internat.

D'autre part, la délégation algérienne a signalé à la partie québécoise que, compte tenu de l'ampleur des besoins dans ce domaine et de l'urgence d'implanter dans les prochaines

suite...

4...

années les infrastructures nécessaires, l'Algérie souhaite réaliser ce projet dans un délai n'excédant pas trente-six (36) mois, c'est-à-dire pour la rentrée scolaire de l'automne de 1986.

La partie québécoise a favorablement accueilli cette proposition et a estimé qu'elle dispose des capacités pédagogiques et techniques nécessaires pour y répondre efficacement.

Les deux parties sont convenues d'accorder une importance particulière à l'étude préalable du projet, notamment en ce qui concerne les délais de réalisation et les divers aspects du programme de formation.

Afin d'accélérer les consultations et les travaux préparatoires, les deux parties ont décidé de retenir l'échéancier suivant:

-fin mai 1983: une mission d'experts québécois se rendra en Algérie pour arrêter, de concert avec les responsables du S.E.E.S.T. les programmes pédagogique et technique liés à ce projet et envisager les étapes ultérieures,

- fin août 1983: remise par le S.E.E.S.T., à la partie québécoise, des programmes pédagogique et technique,
- fin octobre 1983: présentation par la partie québécoise d'une pré-étude (esquisse préliminaire) devant servir de base aux phases techniques ultérieures de la réalisation. Sur approbation de la partie algérienne, cette pré-étude est suivie de l'élaboration d'un plan précis et définitif, assorti d'un calendrier rigoureux de réalisation,
- fin décembre 1983 sur la base de l'entente complète intervenir entre les parties, signature d'un accord formel sous forme d'une convention entre le Secrétariat d'État à l'enseignement secondaire et technique de la République algérienne et le ministère de l'Éducation du Québec.

2e) Envoi d'enseignants québécois en Algérie

La délégation algérienne a réitéré à la partie québécoise son désir de recevoir à partir de la rentrée scolaire de septembre 1983 des professeurs de l'enseignement technique pour exercer dans des lycées techniques et technicums algériens, dans le cadre de la coopération scientifique et technique.

A cet égard, elle a mentionné en particulier les grandes familles de filières suivantes:

- génie mécanique
- génie électrique
- génie civil
- génie chimique.

La délégation québécoise a accueilli favorablement cette demande et a déclaré qu'elle l'étudiera dans un esprit positif. Elle a cependant fait état de certaines contraintes liées à la proximité de la rentrée scolaire de septembre 1983. La partie algérienne exprime son intérêt d'accueillir même un petit nombre

suite...

7...

d'enseignants pour septembre 1983 mais émet le voeu que pour la rentrée suivante (septembre 1984) ce nombre puisse atteindre la centaine.

S'agissant des modalités de prise en charge de l'envoi et du séjour des enseignants en Algérie, les deux parties sont convenues de retenir le principe du partage équilibré des coûts. A cet effet, les deux parties poursuivront leurs contacts dans les meilleurs délais, selon les voies les plus appropriées.

3e) Échanges d'experts

Dans le court terme, les deux parties sont convenues d'effectuer les opérations suivantes:

-l'envoi en septembre 1983, à Alger, de trois (3) spécialistes québécois de la didactique de l'enseignement des sciences exactes, des langues et des sciences technologiques, pour prendre part au séminaire pédagogique des inspecteurs de l'enseignement secondaire.

suite...

La partie algérienne fera parvenir, dès que possible, les éléments d'information relatifs aux thèmes retenus et aux modes d'intervention des spécialistes concernés.

-l'accueil au Québec, en octobre 1983, de deux (2) inspecteurs algériens de l'enseignement secondaire pour un stage spécialisé d'une durée de deux (2) semaines dans les domaines suivants:

- méthodologie de l'enseignement;
- définition des objectifs pédagogiques;
- élaboration des programmes et curricula;
- problèmes de l'évaluation et docimologie.

Pour le moyen et le long terme, et à l'issue de ces premiers échanges, il a été convenu que des opérations ultérieures pourront être envisagées en vue de poursuivre les objectifs qui entrent dans le cadre de la consolidation de la coopération algéro-qubécoise.

suite...

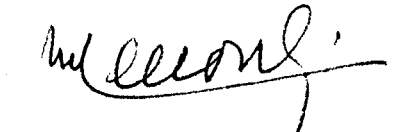
9...

Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère empreinte d'amitié et de compréhension.

La délégation algérienne a remercié la partie québécoise de l'accueil qui lui a été réservé ainsi que les marques d'amitié qui lui ont été témoignées tout au long de son séjour.

Fait à Québec, le 29 avril 1983.


POUR LA PARTIE QUEBÉCOISE


POUR LA PARTIE ALGÉRIENNE

ANNEXE I

DELEGATION ALGERIENNE

Monsieur Zerrouki Belhacene,	secrétaire général du Secrétariat d'État à l'Enseignement secondaire et technique, Chef de délégation.
Monsieur Guita Moncef,	directeur de l'Enseignement.
Monsieur Saadi Abdessalem,	conseiller technique aux Relations internationales.
Monsieur Chenaoui Mohammed Arezki,	directeur des Constructions et de l'Équipement.
Monsieur Hanèche Mohammed,	chargé de la coopération économique auprès de l'Ambassade d'Algérie à Ottawa.

ANNEXE II

DELEGATION QUÉBÉCOISE

Monsieur Jean-Marc Léger,	secrétaire général adjoint pour les Relations internationales.
Monsieur Philippe Bergeron,	directeur général adjoint, direction générale de l'Enseignement et de la Recherche universitaires.
Monsieur Paul-André Boisclair,	directeur général adjoint, direction Afrique et Moyen-Orient, ministère des Affaires intergouvernementales.
Monsieur Jean-Louis Longtin,	directeur général adjoint, direction générale de l'Enseignement collégial.
Monsieur Raymond Labrecque,	directeur du service de Programmes.
Monsieur Pierre Chaussé,	directeur du service de la Mobilisation.
Madame Monique Otis	adjointe au secrétaire général adjoint pour les Relations internationales.
Monsieur Yves Brunelle,	conseiller en coopération, direction générale de l'Enseignement et de la Recherche universitaires.
Monsieur André Forgues,	conseiller en coopération, bureau des Relations extérieures et de la coopération en Éducation.